



Le Bourg 24640 CUBJAC
Siret 404 138 869 00015

ADHESION 2006

REGION :

*Pour circuler librement et
pour longtemps
Membre, société ou club associés*

ADHERENT 2005

RETOUR ADHESION

- Guide
- Carte d'adhésion
- Autocollant
- Lettre en cours

(Veuillez remplir votre bulletin lisiblement en lettres capitales, merci)

NOM : Prénom Profession :

(Club, Société, Particulier)

ADRESSE :

..... VILLE Code postal

Tél : Fax : E.Mail

Pour les clubs et sociétés, nom et adresse du responsable:

..... Nb d'adhérents :

AUTO QUAD MOTO VTT AUTRE (Précisez : _____)

Particulier avec GPJ 40€ Club avec GPJ 120 € Société (soutien) 160 €

Les sept avantages de l'adhésion au CODEVER France

1. Avoir accès au site codever.asso.fr ou contact secretariat@codever.asso.fr
2. Disposer des lettres type et des dossiers type et avoir une carte d'adhésion personnelle.
3. Obtenir le guide juridique « **Le Droit Chemin** » qui vous explique où vous pouvez circuler.
4. Recevoir 4 fois par an un **bulletin d'informations en couleurs** sur les actions menées.
5. Apporter un soutien actif (physique et financier) à la défense des loisirs verts.
6. Disposer du cahier des charges pour l'organisation de manifestations.
7. Avoir une **garantie de protection juridique (GPJ) incluse dans votre adhésion** : véritable contrat d'assurance spécifiquement basé sur le « Droit Chemin », à prix négocié, permettant d'obtenir **gratuitement un avocat** par exemple en cas de plainte non fondée d'un élu ou d'un PV arbitraire de l'ONF ou autre. Pour un particulier, la GPJ concerne « la personne physique » ; pour un club, elle concerne « la personne morale ». Chaque pratiquant doit donc souscrire individuellement pour être couvert par la GPJ. Cette garantie n'est effective qu'après avoir adhéré (nom et adresse mentionnés à l'assureur).

Et les trois raisons d'adhérer

1. **Soutenir les bénévoles** qui ont le mérite de s'engager.
2. **Etre vraiment responsable**, solidaire et défenseur de la **liberté de circuler**.
3. Comprendre que **cotiser pour un particulier** représente moins de 0,80 € par week-end ou 3,33 € par mois, avec une **garantie de protection juridique** adaptée à la circulation sur les chemins **pour l'année**.

Je certifie vouloir adhérer au CODEVER, en respectant son éthique, en faisant la promotion de ses actions, et en lui apportant le soutien qui lui est nécessaire.

Fait à Le (Signature)

Bulletin à retourner avec votre règlement à l'ordre du « **CODEVER** » à l'adresse postale suivante :

CODEVER BP 5262 20502 AJACCIO Cedex 5 - <http://www.codever.asso.fr>
Secrétariat national (l'après-midi) tél **04 95 20 47 43** - secretariat@codever.asso.fr